RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: DE758414-8B1D-405F-9654-A62B2BD93059

8 BAKERY
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 €
Siège social : 13 rue Colonna d'Istria
06000 NICE

RCS NICE 825 266 539

(ci-après la « Société »)

PROCES-VERBAL COMPLEMENTAIRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE 2024 DU 30 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Et le trente juin, à 15 Heures

Les associés de la société « **8 BAKERY** », société par actions simplifiée au capital de 1.000 € sus-désignée, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, 13, rue Colonna d'Istria – (06300) à Nice, sur convocation du président dans le délai de droit.

Madame Audrey FRIDERICH, préside la séance en qualité de Président.

Il a été établi une feuille de présence, signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Le Président certifie sincère et véritable la feuille de présence et constate que tous les associés sont présents.

En conséquence, le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents utiles à la tenue de la présente assemblée générale ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Puis le Président rappelle que l'assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- ORDRE DU JOUR -

- Non-renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs.

Docusign Envelope ID: DE758414-8B1D-405F-9654-A62B2BD93059

Le Président donne lecture du rapport de gestion du président, puis présente à l'assemblée générale les comptes annuels.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour sus-rappelé :

PREMIERE RESOLUTION
NON-RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

Le mandat de Monsieur Benoit BERTHOU dont l'adresse professionnelle est sis à Paris (75017) 32, rue Pierre Demours nommé en qualité de Commissaires aux comptes suppléant de la Société arrivant à expiration, l'assemblée générale décide de ne pas renouveler ce mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
POUVOIRS

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des délibérations du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales requises.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.



Madame Audrey FRIDERICH
Président

Docusign Envelope ID: DE758414-8B1D-405F-9654-A62B2BD93059

8 BAKERY
S.A.S. au capital de 1.000,00 €
Siège social : 13 RUE COLONNA D'ISTRIA
06000 NICE

RCS NICE 825 266 539

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2025

Nom, domicile des associés	Nombre d'actions	Nombre de voix	Nom, domicile des mandataires	Signature
Audrey FRIDERICH	2	2		[redacted]
8 SHELTER	98	98		[redacted]
TOTAUX	**100**	**100**		

La présente feuille faisant apparaître que 2 associés titulaires de 100 actions auxquelles sont attachées 100 voix, sont présents, présentés ou votent par correspondance, a été arrêtée et certifiée exacte par le Président de séance.

Fait à Nice, le 30 juin 2025

[redacted]

Madame Audrey FRIDERICH
Président